

1 TABLE DES MATIERES

| | | | |
|---|----|---|----|
| Note d'introduction | 2 | 5 La concertation au cœur du développement | 26 |
| 2 Présentation des acteurs | 5 | 5.1 Résonances CFP : garante de la concertation | 26 |
| 2.1 La société EPURON rejoint le groupe ERG | 5 | 5.2 Le cadre réglementaire de la concertation | 27 |
| 2.2 Le Groupe ERG, 80 ans d'histoire | 5 | 5.3 La concertation | 27 |
| 2.3 Le Groupe ERG en France | 6 | 6 Le Dossier de Demande d'Autorisation d'Environnementale | 29 |
| 3 L'éolien : éléments de contexte | 8 | 6.1 Instruction | 29 |
| 3.1 Du constat à l'action locale | 8 | 6.2 Pièces du Dossier de Demande | 29 |
| 3.1.1 Un constat partagé | 8 | 6.2.1 L'Etude d'Impac | 30 |
| 3.1.2 A l'échelle mondiale | 9 | 6.2.2 L'Etude de Danger | 30 |
| 3.1.3 A l'échelle européenne | 9 | 6.2.3 La note de Présentation Non Technique | 31 |
| 3.1.4 A l'échelle nationale | 10 | 6.2.4 Le Dossier de Plans | 31 |
| 3.1.5 A l'échelle régionale et départementale | 10 | 6.3 Les études | 32 |
| 3.2 Une énergie propre, renouvelable et locale | 11 | 6.3.1 Environnement | 32 |
| 3.3 Une énergie mature, compétitive et dynamique | 12 | 6.3.2 Paysage | 32 |
| 3.4 Une énergie génératrice d'activités locales | 13 | 6.3.3 Acoustique | 33 |
| 3.5 Une énergie réversible | 14 | 6.3.4 Le bureau d'étude complet | 33 |
| 3.6 Une énergie écologique, prévisible, et gérable | 14 | 6.3.5 Vent | 33 |
| 4 Le projet Eolien | 16 | 7 Pour aller plus loin | 35 |
| 4.1 La zone de projet | 16 | 7.1 Mieux comprendre l'éolien (FAC) | 35 |
| 4.2 Pourquoi un parc éolien sur Saint-Vincent-la-Châtre et Fontvillè ? | 16 | | |
| 4.2.1 Le Gisement Eolien | 16 | | |
| 4.2.2 Le contexte éolien sur la Communauté de communes du Mellais en Poitou | 17 | | |
| 4.2.3 L'intérêt environnemental | 17 | | |
| 4.2.4 Enjeux et servitudes | 18 | | |
| 4.3 Le Projet Eolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontvillè | 20 | | |
| 4.3.1 Caractéristiques techniques du projet | 20 | | |
| 4.3.2 L'économie du projet | 21 | | |
| 4.4 Où en est le projet ? | 23 | | |
| 4.4.1 Historique | 23 | | |
| 4.4.2 Information du public | 23 | | |



Dossier de concertation – Projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontvillè

2 PRESENTATION DES ACTEURS

2.1 LA SOCIÉTÉ EPURON REJOINT LE GROUPE ERG

La société EPURON développe, construit et exploite des parcs éoliens en France, depuis plus de 15 années. Elle est ainsi un acteur reconnu de l'éolien en France avec plus de 180 MW construits sur le territoire. Notre société a pour objectif de répondre aux ambitions françaises de la transition énergétique. Elle assure le portage d'un projet en étant présent sur toute la durée de vie des parcs éoliens. Ainsi, EPURON assure un suivi continu et efficace de nature à renforcer les liens avec les composantes du territoire d'implantation. EPURON a commencé son activité dans le Nord et l'est de la France, puis à l'ouest avec l'ouverture d'une agence à Nantes.



Expérimentée et engagée, la société EPURON soutient au quotidien l'énergie éolienne, une énergie ambitieuse et pleine d'espoir pour les générations futures.

La société EPURON a rejoint début 2018 le groupe ERG et donne naissance à un acteur intégré sur toute la durée de vie des projets d'énergie renouvelable.

Dossier de concertation – Projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontvillè

2.2 LE GROUPE ERG, 80 ANS D'HISTOIRE

ERG est un groupe énergétique européen qui intervient depuis 80 ans dans le secteur de l'énergie. Le groupe a démarré ses activités dans le domaine pétrolier et a opéré une transition énergétique de grande ampleur. Pour cela, le groupe démarre la cession de tous ses actifs pétroliers en 2008 pour se focaliser en 2017. Il a en parallèle et par la suite réinvesti massivement dans les énergies renouvelables et, est aujourd'hui devenu le plus grand opérateur éolien en Italie. Son activité s'est étendue dans d'autres pays européens tels que la France, le Royaume Uni, l'Allemagne, la



714 employés
Présence dans 7 pays européens
80 ans
Production annuelle de 7210 GWh d'électricité

Le groupe est désormais actif dans la production d'énergie électrique issue de ressources éolienne, solaire, hydroélectriques et thermoelectriques par le biais d'équipements à faible empreinte environnementale. Il se positionne parmi les plus grands énergéticiens européens dans ce domaine.

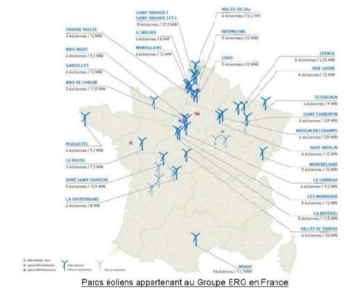
2.3 LE GROUPE ERG EN FRANCE

En France, ERG exploite à ce jour 396 MW de parcs éoliens sur le territoire français. 360 MW sont propriété propre du Groupe (cf. carte ci-contre). Ils impliquent les principaux fabricants d'éoliennes tels que Vestas, Enercon, Siemens-Gamesa, Senvion ou Nordex par exemple. Nos équipes participent également à l'exploitation de deux poste source HTB.

Le Groupe ERG maîtrise ainsi toutes les activités liées à l'énergie éolienne : développement, construction, exploitation, maintenance, et renouvellement / démantèlement.

A ce jour, ce sont environ 50 employés qui travaillent sur ces aspects en France. Ils sont répartis entre les agences de Paris, et Nantes pour les activités de développement, at Fruges (62), Saleux (80), Charres (28) et Troyes (10) pour les activités d'exploitation et de maintenance.

La coopération entre les équipes permet d'assurer une présence continue sur toute la durée de vie d'un parc éolien et permet d'assurer un suivi efficace et pertinent en lien étroit avec les territoires.



Dossier de concertation – Projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontvillè

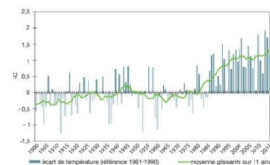


3 L'ÉOLIEN : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

3.1 DU CONSTAT À L'ACTION LOCALE

3.1.1 Un constat partagé

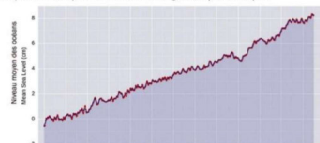
L'effet de serre est un processus naturel qui permet de maintenir une température moyenne de 15°C sur Terre. Les émissions de gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, comme le CO₂ pour le plus connu, entraînent une intensification de cet effet de serre naturel et provoquent alors une augmentation des températures et son lot de conséquences.



² Source : Météo France - 2017, infographie tirée du rapport « Chiffres Clés du Climat », Commissariat Général au développement durable - Edition 2018
³ Sources : CNES, LEGOS, CLS - 2018, infographie tirée du rapport « Chiffres Clés du Climat », Commissariat Général au développement durable - Edition 2019

Dossier de concertation – Projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fortville

Le constat de ce changement climatique est avéré et confirmé par la majorité de la communauté scientifique. Ce réchauffement climatique touche directement nos écosystèmes sur divers aspects. Nous en sommes témoins en France, comme partout dans le monde, par l'observation de l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, la fonte de glaciers et la montée des eaux ou la disparition d'espèces animales et végétales par exemple.



Pour plus d'information sur le constat du réchauffement climatique, vous pouvez consulter en ligne le rapport du Commissariat Général au développement durable : « Chiffres Clés du Climat – Edition 2019 ».

3.1.2 A l'échelle mondiale

En lien direct avec cette prise de conscience environnementale, la majorité des États du monde réfléchissent depuis plus de vingt ans et sous différentes formes à réduire l'impact de l'Homme sur la planète (Convention-cadre des Nations Unies, Protocole de Kyoto, Sommet de Copenhague, Accords de Paris, COP 23, etc.).

Au travers de la signature de ces accords internationaux, des lignes directrices ont été tracées et une liste exhaustive d'objectifs a été fixée. C'est pourquoi, aujourd'hui la France s'engage, avec d'autres pays signataires, à limiter le réchauffement climatique entre 1,5° C et 2° C.



Ensembles d'accords internationaux relatifs à la problématique climatique⁴

En ce qui concerne l'énergie, cela implique notamment une réduction de notre consommation énergétique, en particulier des énergies fossiles⁵, ainsi que le développement de l'utilisation de ressources renouvelables.

⁴ Source : Commissariat Général au développement durable – « Chiffres Clés du Climat » – Edition 2019
⁵ Voir scénario negawatt, disponible en ligne : <https://negawatt.org/fr/scenarios>
⁶ Source : HCE, d'après Eurostat 2019, infographie tirée du rapport « Chiffres Clés du Climat », Commissariat Général au développement durable - Edition 2019

Dossier de concertation – Projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fortville

3.1.4 A l'échelle nationale

Par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte⁷ d'août 2015, la France s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables à 32 % dans la consommation finale brute d'énergie (18,4 % en 2017) et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, ainsi qu'à réduire la consommation énergétique finale des énergies fossiles de 30 %.

Le Plan Climat, présenté le 6 juillet 2017, requiert d'aller plus loin et plus vite pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. Il s'agit notamment de « *viser la neutralité des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050* ». La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) a été définie en fin 2018. Début 2019, le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) a été présenté et est désormais en consultation.

« La PPE précise les objectifs intermédiaires de politique énergétique afin de respecter des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

- Baisse de 7 % de la consommation finale d'énergie en 2023 et de 14 % en 2028 (par rapport à 2012)
- Réduction de 21 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 (par rapport à 2012)
- Augmentation de 40 % des capacités de production d'électricité renouvelable en 2023 et doublement en 2028

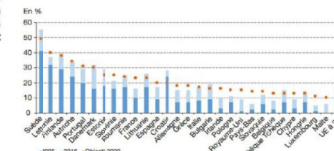
⁷ Disponible en ligne : <http://www.gouvernement.fr/action/la-transition-energetique-pour-la-croissance-verte>
⁸ Disponible en ligne : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/transition-energetique-france-le-ciel-et-le-climat>
⁹ Disponible en ligne : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-france-le-ciel-et-le-climat>

Dossier de concertation – Projet de parc éolien de Saint-Vincent-la-Châtre et Fortville

3.1.3 A l'échelle européenne

La feuille de route impose d'ici 2020 la règle dite des "3 x 20" :

- Réduire de 20 % les émissions de GES,
- Améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, et
- Porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale à 20 %. Le graphique ci-après montre que la France est encore loin de ces objectifs.



Par des renouvelables dans la consommation énergétique finale brute des États membres⁸

3.1.5 A l'échelle régionale et départementale

Chef de file de la transition énergétique, la Nouvelle-Aquitaine fait une « *priorité régionale le développement et la diversification des énergies renouvelables, avec de forts potentiels pour l'éolien* »⁹. Dans ce cadre, la région crée le fonds d'investissement Terra Énergies en avril 2016 afin de soutenir les filières des énergies renouvelables, « *sources d'autonomisation énergétique et également d'emplois* ».

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Poitou-Charentes (mars 2013) précise que la filière éolienne « *a un potentiel non négligeable en région Poitou-Charentes et présente le plus fort potentiel de développement des ENR (Énergies Renouvelables) et fixe pour objectif à l'éolien une production annuelle de 3,6 TWh (correspondant à une puissance installée de 1800 MW)* ». La réalité est tout autre puisqu'en m-2018, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, seulement 940 MW étaient installés, soit 50% des objectifs fixés en 2013.

Un nouveau document est en cours d'élaboration : le Schéma d'Aménagement de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et viendra se substituer au SRCAE prochainement.